

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE JEUDI 4 JUILLET 2024**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 3
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Eric, CONSTANT Sandrine, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie, Monsieur DOLADILLE Damien à Monsieur PARENT Philippe, Madame SOULIER Annie à Monsieur Samuel SOULIER.

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

**7 - OBJET : ETUDE DE FAISABILITE D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL –
ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE**

La Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole souhaite se projeter sur la réalisation d'un lotissement pour une dizaine de lots ou plus sous le quartier Lou Chambon en centre-bourg.

Pour cela, une consultation a été lancée courant mars 2024 auprès de deux maîtres d'œuvre, à savoir :

- Le cabinet BOISSONNADE ARRUFAT à Mende ;
- Le cabinet RIEU SOGEXFO à Marvejols.

Les deux cabinets ont répondu à cette consultation en faisant une proposition d'honoraires incluant une étude de faisabilité et un estimatif de travaux :

- Le cabinet BOISSONNADE ARRUFAT pour un montant de 2 477.00 € HT soit 2 972.40 € TTC ;
- Le cabinet RIEU SOGEXFO pour un montant de 5 700.00 € HT soit 6 840.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** pour la mission de maîtrise d'œuvre le cabinet BOISSONNADE ARRUFAT pour un montant de 2 477.00 € HT soit 2 972.40 € TTC ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

